

Image not found or type unknown



Modification d'un toit terrasse en terrasse d'agrement

Par **cesar**, le **05/01/2009** à **14:31**

bonjour,mon voisin (qui à acheté recement sa maison)veut transformer le toit terrasse de sa salle de bain exterieure(construite sans permis il 25 ans)située a 2 metres de ma maison,en terrasse d'agrement.avant de contacter la dde,j'aimerais savoir si il en a le droit.merci pour vos reponses